

Le solaire thermique en France



Aujourd'hui, le solaire thermique tient encore une place marginale dans la production d'énergies renouvelables en France. Néanmoins, ce secteur est en forte croissance : le marché français 2007 se classe 2^{ème} au niveau européen, derrière l'Allemagne, avec une surface installée de 323 000 m².

© JULIEN ROUSSET / FOTOLIA

Un gisement solaire particulièrement favorable

La France dispose du cinquième gisement solaire européen. Dans le sud de la France, un chauffe-eau solaire individuel (CESI) avec 2 à 3,5 m² de capteurs (3 à 5,5 m² dans le nord) produit de l'eau chaude sanitaire pour une famille de trois ou quatre personnes, à hauteur de 50 à 80 % de leurs consommations. Concernant le chauffage à l'aide de SSC, les installations sont plus importantes : la surface des capteurs est de l'ordre de 15 m² ; le ratio moyen pour le taux d'économie d'énergie concernant les SSC s'échelonne entre 10 et 50 %, voire plus dans certains cas très favorables.

Une croissance forte depuis 1999

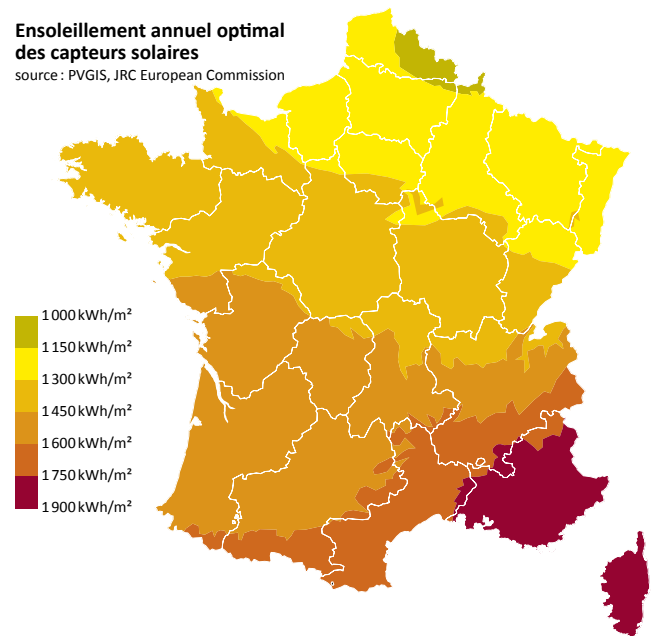
Le solaire thermique connaît une croissance soutenue depuis plusieurs années : entre 1998 et 2007, le marché en France métropolitaine a progressé de près de 40 % par an. 2007 se place en retrait avec « seulement » 16 % de croissance.

Le Plan Soleil, mis en place par l'ADEME en 1999 a permis un démarrage du marché des CESI en France. De quelques centaines d'installations en 2000, les ventes ont dépassé les 15 000 en 2005.

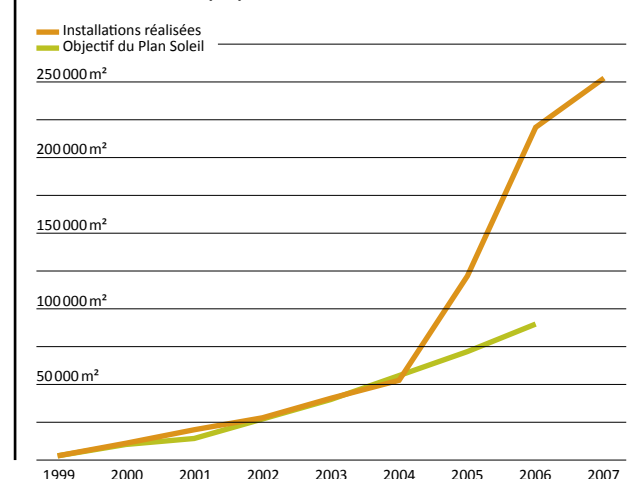
La forte augmentation du marché à partir de 2005 correspond à la mise en place du crédit d'impôt de 40 % pour les particuliers, porté à 50 % pour la période 2006-2009, auquel s'ajoutent des aides à l'investissement au niveau régional et de plus en plus au niveau local. Le système de soutien français est ainsi devenu, en quelques années, un des plus attractifs de l'Union Européenne.

Ensoleillement annuel optimal des capteurs solaires

source : PVGIS, JRC European Commission



Évolution annuelle de la surface solaire thermique installée en France (m²)





Les objectifs du Grenelle de l'Environnement pour 2020

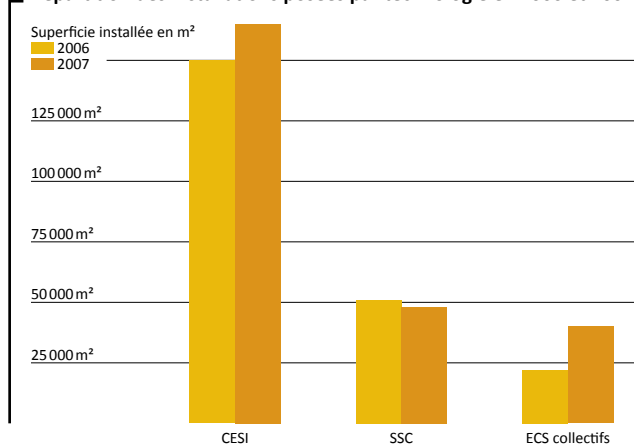
Le Grenelle de l'Environnement fixe à au moins 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique. Dans ce cadre, le solaire thermique passera de 27 000 tep (tonnes équivalent pétrole) en 2006 à 900 000 tep en 2020, soit au total plus de 4 millions de logements équipés.

Le projet de loi de mise en œuvre du Grenelle prévoit de rendre obligatoires les labels BBC (Bâtiment à Basse Consommation, soit une consommation inférieure à 50 kWh par m² et par an) dès 2012 et BEPOS (Bâtiment à Energie Positive) dès 2020. L'énergie solaire thermique sera déterminante pour l'octroi de ces labels.

La répartition du solaire thermique français en 2007

En 2007, 179 MW (255 000 m²) ont été installés en métropole et 49 MW (70 000 m²) dans les DOM-COM. Avec 2,9 kW pour 1000 habitants, le marché 2007 en France Métropolitaine reste en retrait de la moyenne européenne de 3,8 kW pour 1000 habitants. Le marché français représente 9 % du marché européen. Sa particularité : un développement plus important que chez ses voisins du solaire thermique collectif.

Répartition des installations posées par technologie en 2006 et 2007



Une filière professionnelle qui s'organise

Fondée début 2006, Qualit'EnR est l'association pour la qualité d'installation des systèmes à énergies renouvelables. Elle intervient pour la promotion de la qualité des prestations des installateurs et gère les dispositifs qualité Qualisol, QualiPV et Qualibois.



Qualisol est l'appellation pour la qualité d'installation des systèmes solaires thermiques de type CESI. Qualisol inclut le Club Qualisol Combi pour les SSC.

Créée en 1999 par l'ADEME, dans le cadre du Plan Soleil, Qualisol fédère aujourd'hui plus de 11 000 installateurs. En parallèle du label Qualisol, la marque Ô Solaire, créée par les industriels et assimilés de la filière solaire thermique, vise à sélectionner des systèmes solaires thermiques domestiques, CESI et SSC, dans une démarche de qualité.



Syndicat des énergies renouvelables
48, boulevard des Batignolles
75017 Paris
Tél. : +33 1 48 78 05 60
Fax : +33 1 48 78 09 07
www.enr.fr

